

COMMUNE DE NONETTE - ORSONNETTE.

L'an deux mil seize, le vendredi 09 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NONETTE - ORSONNETTE, convoqué le 30 novembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie d'Orsonnette, sous la présidence de Monsieur Pierre RAVEL, Maire.

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES (avec pouvoir à ...)	ABSENTS
RAVEL Pierre	X		
GUEUGNOT Jean-Pierre	X		
BERNARD Maurice	X		
FAYE Nicole	X		
BORIE Daniel	X		
NICHON Jacqueline	X		
CHEVALIER Daniel		RAVEL Pierre	
GOURDIN Daniel	X		
CHAUMET Michaël	X		
VERNEDE Aurélie		GUEUGNOT Jean-Pierre	
BERNARDO Danièle			X
DEGEZ Gaëlle	X		
HAMMOUDI Zoubida			X
MARTY Thibaud			X
CHATEAU Jean-Michel	X		
CHADUC Odile	X		
DELAUNOY Matthieu	X		
CUBIZOLLES Romain			X
DEQUIREZ Marie-Laure	X		
CATIN Véronique			X
CARDINAL Cécile	X		
MARIE Rolande			X

Madame Nicole FAYE a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire met aux voix le compte rendu du conseil du 10 octobre 2016, celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, il a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

1. TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ETAGE DE LA MAIRIE DE NONETTE : CHOIX DES ENTREPRISES.
2. MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE DE LA PLACE DE L'EGLISE DE NONETTE : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES.
3. TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOMS A BEAURECUEIL.
4. TRAVAUX DE REFECTION EXTERIEURE SALLE COMMUNALE NONETTE
5. DEMANDE M. PETITET : RETROCESSION TERRAIN ET BAIL D'OCCUPATION TERRAIN COMMUNAL.
6. VENTE IMMEUBLE COMMUNAL RUE D'ENFER A NONETTE.
7. HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE
8. DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER.
9. FESTIVITES DE FIN D'ANNEE : ARBRE DE NOEL - REPAS DES AINES - CEREMONIE DES VOEUX
10. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

1 – Travaux de rénovation énergétique de l'étage de la Mairie de Nonette : choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet d'architecture « Le Compas dans l'œil » a procédé à la consultation des entreprises (comprenant 4 lots) pour les travaux de rénovation énergétique de l'étage de la Mairie de Nonette.

Monsieur le Maire indique que la commission des finances de la commune s'est alors réunie afin de déterminer les entreprises les mieux disantes, suivant les critères de jugement des offres selon le règlement de la consultation. Ainsi les entreprises suivantes ont été retenues :

- Lot n°1 – Finitions : Jean-Claude TIXIER
- Lot n°2 – Menuiseries extérieures : Compte isolation,
- Lot n°3 – Electricité : ALTEAD
- Lot n°4 – Plomberie : Concept thermique

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS :

- APPROUVE le choix des entreprises tel que défini ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2 – Mise aux normes d'accessibilité de la place de l'église à Nonette : demande d'aide financière à la région Auvergne-Rhône-Alpes :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des mises aux normes d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public il a été décidé notamment de prévoir d'aménager le parvis de l'église Saint Nicolas de Nonette et de créer un stationnement PMR (côté rue de Beauregard), pour un montant de 54.700 € HT (soit 65.640 € TTC)

Monsieur le Maire indique que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne – Rhône-Alpes jusqu'à 40 % du montant HT des travaux, dans le cadre du plan pour la ruralité.

Après en avoir délibéré les membres du conseil décident d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Faire une demande de subvention pour les travaux de mise aux normes et d'accessibilité de la place de l'église à Nonette auprès du Conseil Régional Auvergne – Rhône-Alpes
- Signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

3 – Travaux d'enfouissement des réseaux Télécoms à Beurecueil :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications à « Beurecueil » en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE et de GAZ du PUY-de-DOME, auquel la commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le SIEG – LA CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du S.I.E.G.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisée par le S.I.E.G. en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la commune pour un montant de **720,00 € H.T. soit 864,00 € T.T.C.**
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.
- A compter du 1^{er} janvier 2016, la Conseil Départemental financera à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût H.T. des travaux restant à la charge de la commune, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans la programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire
- De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose de génie civil au S.I.E.G. du PUY-de-DOME
- De fixer la participation de la commune au financement des dépenses de génie civil à **720,00 € H.T. soit 864,00 € T.T.C.** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.
- De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

4 – Travaux de réfection extérieure salle communale de Nonette :

Monsieur le Maire explique que dans le prolongement des travaux de crépissage effectués par Monsieur PETITET contre la paroi murale au niveau de la salle communale de Nonette, il a été nécessaire de demander à l'entreprise effectuant ces travaux de continuer l'opération de crépissage sur la paroi restante et cela à la charge de la commune.

Monsieur le Maire précise que le devis établi par l'entreprise EURL MARTINS EDGAR – Croix de la Pierre à Charbonnier-les-Mines – s'élève à 2.213,00 € HT (soit 2.655,60 € TTC)

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter la réalisation de ces travaux par l'entreprise EURL MARTINS EDGAR pour le montant indiqué et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

5 – Demande de M. PETITET : rétrocession terrain et bail d’occupation terrain communal :

Monsieur le Maire précise que Monsieur PETITET a confirmé par courrier son souhait d’acquérir une partie de la parcelle cadastrée section C N°1629 sur Nonette, et s’engage par le même écrit à effectuer les démarches nécessaires auprès d’un géomètre puis d’un notaire pour cette acquisition.

Monsieur le Maire ajoute que par cette même lettre, Monsieur PETITET a également émis le souhait de réaliser une clôture métallique en limite de la parcelle cadastrée section C N°171 et de l’impasse du Bourguet à Nonette, avec un débordement. Monsieur PETITET désirerait que cet accord fasse l’objet d’une convention avec tacite reconduction

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l’unanimité des membres présents :

- D’autoriser la vente d’une partie de la parcelle cadastrée section C n°1629 à Monsieur PETITET, à charge pour lui de prendre à son compte les démarches auprès d’un géomètre puis d’un notaire pour cette vente.
- De confier à Monsieur le Maire l’exécution de cette vente et de l’autoriser à signer tous les documents nécessaires
- D’autoriser également Monsieur le Maire à établir et signer tout document permettant de rédiger une convention avec Monsieur PETITET pour la réalisation d’une clôture métallique en limite de la parcelle cadastrée section C n°171 et de l’impasse du Bourguet à Nonette.

6 – Vente immeuble communal rue d’enfer à Nonette :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu’un immeuble communal précédemment mis en location et vide de tout occupant actuellement, nécessiterait des travaux importants afin d’établir une nouvelle location et qu’il serait plus judicieux de vendre cet immeuble.

Monsieur le Maire indique de plus que cet immeuble avait été acheté en 1991 et qu’il avait fait l’objet d’un prêt se terminant en 2022 : il reste donc environ 8.000 € pour solder ce prêt.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l’unanimité des membres présents :

- D’approuver cette vente et d’autoriser Monsieur le Maire à contacter des agences immobilières afin de faire évaluer le bien.
- D’autoriser Monsieur le Maire à mettre en place toutes les démarches nécessaires pour cette mise en vente et d’en signer les actes utiles.

7 – Horaires d’ouverture de l’agence postale communale :

Monsieur le Maire précise que l’employée à l’agence communale avait émis le souhait de voir modifier les horaires d’ouverture de cette agence avec possibilité de fermeture le samedi.

Monsieur le Maire rappelle les horaires d’ouverture de l’agence postale : du lundi au samedi de 09h30 à 11h30.

Les membres du conseil municipal décident de renvoyer la décision à un prochain conseil, et confient à Monsieur le Maire la mission de proposer à l’employée de l’agence postale, le transfert de ces horaires de travail du samedi matin au vendredi de 17h00 à 19h00.

8 – Déclaration d’intention d’aliéner (D.I.A.) :

En vertu de Code de l’Urbanisme, notamment les articles L 211-1 et suivants, L.213-2,

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 1991 instituant le droit de Prémption Urbain sur la totalité des zones UD, UG, NA, NAg, NAI du P.O.S. révisé ;

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, trois Déclarations d’Intention d’Aliéner (D.I.A.) :

- La D.I.A. en date du 25/10/2016 transmise par Maître Damien BASSET, Notaire à Saint-Germain-Lembron, concernant la parcelle cadastrée sur Nonette section C n°1639 (10, place du Bouillas) propriété de Monsieur Charles SAPOUNTZOGLU.
- La D.I.A. en date du 21/10/2016 transmise par Maître Jean CHEVALIER, Notaire associé à Issoire, concernant les parcelles cadastrées sur Nonette section C n°409 et 407 (3, rue de l'Ancien Hôtel Dieu) propriété de Madame Monique ROUSSEL.
- La D.I.A. en date du 07/12/2016 transmise par Maître Elise BRION, Notaire associé à Issoire, concernant les parcelles cadastrées sur Orsonnette section ZA n°312 et 313 (La Croix St Laurent) propriété de Monsieur et Madame Daniel CHEVALIER

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, décide de ne pas utiliser son droit de préemption urbain sur les D.I.A. sus visées.

9 – Festivités de fin d'année : arbre de Noël – repas des aînés – cérémonie des voeux :

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que des festivités organisées par la Mairie ont été programmées de la manière suivante :

- Arbre de Noël : le 19 décembre à la salle communale de Nonette – Spectacle « Clown Sonata » assuré par la Compagnie OAM Production pour un coût TTC de 480 euros.
- Repas des Aînés : le 04 février 2017 à la salle communale d'Orsonnette
- Cérémonie des vœux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de valider cette programmation.

13 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Proposition distributeur automatique de pain :

Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par un boulanger d'Issoire pour lui demander l'autorisation d'installer un distributeur automatique de pain sur la commune.

Le conseil ne souhaite pas donner d'avis pour le moment.

➤ Indemnité Trésorière :

Monsieur le Maire indique qu'en sa qualité de conseil, Madame la Trésorière de Saint Germain Lembron peut prétendre à une indemnité calculée en fonction du montant et du nombre de budgets et suivant un pourcentage comme indiqué sur le décompte joint.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter d'indemniser Madame la Trésorière de Saint Germain Lembron pour ses fonctions de conseil à un taux de 100 %.

➤ Point sur les subventions demandées :

Monsieur le Maire fait le point sur les demandes de subventions pour les différents projets de la commune :

- Le solde de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux allouée pour l'aire de jeux a été versé.
- Le Conseil Départemental a accordé une subvention de 21.750 € au titre du Fonds d'Intervention Communal pour les travaux de rénovation de la Mairie qui s'élèvent à 87.000 € HT
- Pour le diagnostic complémentaire en vue de la restauration de l'église Sainte-Madeleine d'Orsonnette s'élevant à 22.977 €, une première subvention de 8.042 € a été accordée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et une seconde par la Région Auvergne – Rhône-Alpes d'un montant de 2.757 €
- L'agenda d'accessibilité a été déposé auprès des services de l'Etat qui en a fait récépissé.

- Un dossier de demande de subvention pour des travaux d'extension des réseaux d'eau potable, un second pour des travaux d'extension des réseaux d'eaux usées, ainsi qu'un troisième pour un plan de soutien à la valorisation du bocage ont été déposés auprès du Conseil Départemental qui en a accusé réception.

➤ **Comptage des véhicules à Orsonnette :**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un comptage des véhicules a été réalisé route de Lamontgie à Orsonnette par les services de la Division Routière Départementale du Val d'Allier afin d'étudier la vitesse des véhicules empruntant cette route. La synthèse fait apparaître une vitesse moyenne de 42 km/h pour les véhicules légers et 29 km/h pour les poids lourds.

➤ **Délégués SICTOM :**

Dans le cadre de la future Agglo du Pays d'Issoire, Monsieur le Maire rappelle que les délégués au SICTOM sont toujours Monsieur Daniel GOURDIN et Monsieur Jean-Michel CHATEAU.

➤ **Rapport annuel du SIEG :**

Monsieur le Maire indique que le SIEG a fait passer son rapport d'activités ainsi que son compte administratif qui sont à leur disposition pour consultation. Il ressort notamment que l'entretien éclairage public a représenté un coût de 748,79 € sur Orsonnette et 2.659,90 € sur Nonette

➤ **SIVOM programme 2018 :**

Monsieur le Maire précise que Monsieur le Président du SIVOM de la Région d'Issoire a écrit à toutes les communes pour demander de communiquer avant le 15 octobre 2017 les projets de travaux d'assainissement 2018 si elles souhaitent mandater le SIVOM pour les accompagner.

➤ **Lecture de différents courriers :**

Monsieur le Maire fait lecture de différents courriers émanant d'administrés, du SIEG (réseaux de bornes de charge électrique et hybride rechargeable), de la préfecture sur la réforme des cartes nationales d'identité.

➤ **Demande subvention Association:**

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de subvention de la part de l'association Haut et Clair dans le cadre des manifestations qu'elle propose à la population tout au long de l'année.

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal décident de reconduire la subvention de 400,00 € octroyée l'année précédente.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00

Le Maire,

